



EDITO

UNE NECESSITE SOCIALE ET ECONOMIQUE

Après deux reports, l'UCANSS a présenté le 24 janvier 2017, ses propositions salariales suite à l'arbitrage interministériel.

La RMPP, dont on connaît les effets néfastes, voit son taux d'évolution progresser de 1,6 à 1,7 %. Et l'UCANSS propose une mesure générale d'évolution de la valeur du point de 0,50 % à effet au 1^{er} mai 2017.

Alors que l'inflation repart à la hausse, la question du pouvoir d'achat devient encore plus urgente.

Pour FO « c'est une nécessité sociale et économique » (Jean-Claude Mailly).

Le SNFOCOS a déclaré solennellement que notre employeur et les pouvoirs publics devaient entendre la voix des personnels de la Sécurité sociale, les mouvements sociaux sont de plus en plus nombreux face aux incessantes restructurations. Le coût de cette mesure générale est évalué à 32 millions d'euros, à comparer avec les 40 milliards de dividendes versés par les sociétés du CAC 40, ou encore les sommes attribuées aux entreprises au titre du CICE et qui pourtant chaque jour continuent à licencier.

Aujourd'hui les personnels de l'Institution demandent à bénéficier « d'un retour sur investissement » de toutes les restructurations dont ils sont les victimes.

Nous alertons notre employeur : cette politique est socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire.

Alain Gautron, Secrétaire Général



SOMMAIRE

Page 1

Edito : une nécessité sociale et économique

Page 2

Salaires 2017 : proposition de l'UCANSS 0,5 % d'augmentation de la valeur du point au 1^{er} mai 2017 !

Page 3

Non à la casse à la Sécu
Non à la casse des Hôpitaux

Tous en grève le 7 mars

Page 4

COG – Tensions continues de gestion dans les CAF

Page 5

Heures écrêtées suite mais pas fin ...

Elaborer un statut de cadre attractif : venez commenter en ligne le 1^{er} thème de notre

plateforme revendicative

Pages 6 et 7

Communiqué du 6 janvier 2017 : poursuivre la mobilisation

SALAIRES 2017 : PROPOSITION DE L'UCANSS 0,5 % D'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT AU 1^{er} MAI 2017 !

Le 24 janvier, le Directeur de l'UCANSS a réuni les organisations syndicales pour les informer d'une proposition initiale d'augmentation générale des salaires, au travers d'une revalorisation de la valeur du point de 0,4 % au 1er mai 2017.

Cette proposition du Comex était en fait le fruit d'un arbitrage entre les deux tutelles: le ministère des Affaires sociales et celui du Budget.

En effet initialement ce dernier s'opposait, comme depuis 2010, à toute augmentation, voulant rester dans l'épure d'une RMPP fixée à 1,6% pour 2017.

Cependant les syndicats, soutenant les personnels qui en ont assez de voir bloquer le point de base et n'acceptent pas cette politique d'austérité mortifère, ont exigé de reconsidérer cette décision.

C'est ainsi que les pouvoirs publics ont "concedé" une RMPP à 1,7% pour 2017 et de ne pas aller au-delà.

Ce qui autorisait une augmentation de 0,4% du point, avec un GVT d'environ 1%, le tout devant rester dans une RMPP à 1,7%, avec un effet report dit maîtrisé sur 2018.

Le SNFOCOS a souligné que les personnels avaient déjà fait beaucoup d'effort, ce qu'a reconnu le Directeur de l'UCANSS, que, de plus, la masse salariale avait diminué de 1,1% en 2016, et que, enfin, il faudrait identifier les excédents budgétaires des Caisses pour 2016, devant être connus les comptes étant clôturés, et les injecter dans la valeur du point.

Pour le SNFOCOS il faut donc aller plus loin !

Après un tour de table, le Directeur de l'UCANSS a donc fait une nouvelle proposition, tout en restant dans les 1,7% de RMPP contestés par notre syndicat: 0,5% de revalorisation du point au 1er Mai 2017, compensée par un léger moindre GVT.

Pour le SNFOCOS il est évident que cette proposition reste largement en deçà de ce qu'il est nécessaire de faire.

Néanmoins le fait de soutenir une augmentation générale des salaires est un point positif, les Cadres étant très attachés à cette disposition.

En ce sens cette proposition ne peut être une fin mais peut être un début !

Pascal SERVENT, Secrétaire National

NON A LA CASSE DE LA SECU – NON A LA CASSE DES HOPITAUX

TOUS EN GREVE LE 7 MARS 2017



NON A LA CASSE DE LA SÉCU - NON A LA CASSE DES HÔPITAUX TOUS EN GRÈVE LE 7 MARS

Depuis quelques semaines, comme chaque année, il y a une épidémie de grippe. Mais notre système de santé ne peut plus prendre en charge les malades atteints par la grippe. A tel point que Madame TOURAINE demande aux hôpitaux de reporter certaines opérations pour libérer des lits.

Aux urgences, les malades en attente d'être examinés, sont parqués dans les couloirs sur des brancards faute de personnel et de lits disponibles !

Cette situation n'est pas le produit de la fatalité. C'est le résultat des mesures d'austérité découlant du pacte de responsabilité et des lois de financement de la Sécurité Sociale qui ont conduit à la suppression de milliers de lits dans les hôpitaux et de milliers de postes d'agents hospitaliers, à la limitation du nombre de médecins, à la fermeture de services et d'établissements hospitaliers.

Après cela, Madame TOURAINE peut se vanter d'avoir supprimé le déficit de la Sécurité Sociale !

Elle prétend organiser la fusion de 850 hôpitaux publics dans 150 Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT) public/privé, avec une mobilité tous azimuts des personnels soignants. Ces GHT entraîneraient la suppression de 22 000 postes et de 16 000 Lits.

Le 7 mars, les Fédérations de la Santé CGT, FO et SUD appellent les personnels hospitaliers de toute la France à la grève et à manifester à Paris chez TOURAINE. Les employés et cadres de la Sécu, dont le travail est de permettre aux assurés sociaux de se soigner, seront là.

Personne ne peut accepter la casse des hôpitaux, de même que celle de la Sécu.

A LA SÉCURITÉ SOCIALE, DANS NOS ORGANISMES MADAME TOURAINE APPLIQUE LES MEMES MESURES D'AUSTÉRITÉ

Aucune augmentation de la valeur du point depuis 2010, réduction d'effectifs, restructurations, mutualisations, fermetures de centres, mobilité... pour le personnel, retard dans les remboursements des assurés sociaux et l'étude des droits, remise en cause de la proximité, des heures d'attente à l'accueil pour les assurés et les allocataires.

Dans tous les organismes, le personnel est confronté à une situation extrêmement dégradée, au blocage des salaires et de plus, dans le programme de négociation de l'UCANSS, pour toutes les catégories de personnel, toute avancée collective en matière de classification est reportée.

Et dans ce contexte, le COMEX/UCANSS voudrait supprimer le protocole d'accord conventionnel qui protège depuis 2006 les employés et cadres de la mobilité forcée et des licenciements économiques individuels.

En effet le COMEX/UCANSS n'a pas prévu dans son programme de négociations 2017/2019 la reconduction du protocole de garanties conventionnelles qui arrive à terme fin 2018.

La raison invoquée par le directeur de l'UCANSS est le manque de visibilité des Caisses Nationales dans l'organisation du Régime Général de Sécurité Sociale pour les prochaines Conventions d'Objectifs et de Gestion !

En clair, le Ministère veut avoir les mains libres pour s'attaquer au personnel de la Sécurité Sociale.

Ils ne veulent plus garantir qu'il n'y aura pas de mobilité forcée et de licenciements économiques individuels.

C'est pourquoi, la Section Fédérale FO des Organismes Sociaux et le SNFOCOS appellent l'ensemble des employés et cadres de la Sécurité Sociale à la grève le 7 mars :

Pour la défense du droit à la santé. Pour la défense de la Sécu et de l'hôpital public.

**Pour nos salaires, nos emplois
Pour maintenir nos garanties conventionnelles**

COG - TENSIONS CONTINUES DE GESTION DANS LES CAF

(article de Florence Pinaud – Espace Social Européen du 20 janvier au 3 février 2017)

LASER

Famille/Action sociale

COG

TENSIONS CONTINUES DE GESTION DANS LES CAF

Après les rendus de postes, les Caf ont bien du mal à faire face avec moins d'agents à l'augmentation de l'activité. Les tensions se multiplient entre fermetures d'accueil, incivilités et mouvements de grèves.



Retour des fermetures d'accueil pour éculser les stocks de dossiers en retard, grèves perlées ça et là, apparition des incivilités dans les caisses réputées calmes... La réduction des postes effectuée à marche forcée multiplie les tensions locales dans la branche Famille. « La COG qui se termine cette année prévoit 1700 rendus de postes sur cinq ans, rappelle Cyril Peltriaux, secrétaire du secteur Sécurité sociale pour la CFDT. On ne sait pas exactement où en sont ces engagements, mais certaines caisses ont déjà rendu pas mal de postes dans le cadre d'une gestion RH prévisionnelle. Et nombre d'entre elles survivent avec une forte augmentation des heures supplémentaires et des embauches en CDD. Une situation qui laisse bien imaginer qu'elles sont en sous-effectif. » Entre 2009 et 2015, les effectifs de la branche sont passés de 34 589 à 33 961 postes, soit 628 postes de moins. Les nouvelles activités et réformes des aides ont certes donné lieu à la création d'emplois d'avenir et au recrutement de jeunes en service civil sur les nouveaux espaces numériques, mais ces emplois peu formés ne peuvent pas vraiment assurer le travail des agents. Avec la clause de revoyure liée à la création

de la prime d'activité, le rapport Igas reconnaissait clairement que l'on pouvait réduire ce nombre de rendus de postes à effectuer d'ici la fin de la COG.

FAIRE PLUS AVEC MOINS

« La branche famille connaît un gros déséquilibre entre augmentation de l'activité et moyens budgétaires, observe Alain Gautron, secrétaire général de FO pour les cadres des organismes de Sécurité sociale (SN-Focos). La direction nationale le sait bien et le président du conseil d'administration de la Cnaf lui-même l'affirmait récemment : les Caf sont prises à la gorge. » Depuis dix ans, les directions successives de la Cnaf misent sur des gains de productivité. Mais après les prévisions optimistes, les caisses sont souvent rattrapées par la réalité. « D'un côté, on ferme des points d'accueil, mais de l'autre, on ne renforce pas les effectifs de ceux qui restent ouverts, note Alain Gautron. Du coup, ils se retrouvent rapidement submergés car certains allocataires de milieux sociaux défavorisés ont du mal avec l'informatique et ont toujours besoin d'un contact direct avec un agent. » Avec un grand nombre de personnes précaires maîtrisant

mal les démarches administratives en ligne, les Caf des grandes métropoles comme Paris et Marseille sont les plus en difficulté. Dans le Nord, cette situation ajoutée à la départementalisation de la caisse, pas encore complètement digérée, multiplie aussi les tensions et les difficultés.

LES LIMITES DU TRAITEMENT NUMÉRIQUE

Les périodes de suractivité arrivent maintenant tout au long de l'année. Des surcharges qui entraînent retard de traitement des dossiers, fermeture d'accueil et multiplication des incivilités. Si l'élargissement du recueil des signalements à toutes les Caf est récent et ne permet pas encore de comparer l'évolution des chiffres sur plusieurs années, les syndicats notent une apparition d'incivilités dans les Caf de régions réputées jusque-là calmes et sans incident.

Selon les syndicats, la direction de la Cnaf a conscience des problèmes d'effectif dans les caisses, et l'encadrement déplore les restrictions budgétaires de la branche, autant que la base. Il souffre aussi des restrictions budgétaires sur les financements des crèches et des centres de loisir. « Mais les Caf ont de grandes inquiétudes sur la négociation de la future COG, alerte Cyril Peltriaux. Quand le rapport de la Cour des comptes de septembre 2016 estime que les efforts de la Sécu ne donnent pas encore assez d'effet et qu'il y a 10 000 salariés de trop, elles craignent que la saignée des effectifs soit maintenue, voire accrue. »

→ Florence Pinaud

f.pinaud@espace-social.com



À RETENIR

- Tensions persistantes dans les CAF.
- Missions d'accueil très perturbées. Incivilités et grèves persistent.
- La Cnaf est consciente des difficultés.
- Le numérique trouve ses limites.

HEURES ECREEES SUITE MAIS PAS FIN...

Dans la lettre de la Michodière [n° 10 - 2016 du 10 mars 2016](#), nous abordions les heures écrêtées et fournissions les démarches à effectuer, et les argumentaires juridiques à opposer aux différentes directions (lettre toujours consultable sur notre site www.snfocos.org).

La détermination de certains élus à faire aboutir ce chantier s'est révélée positive pour l'ensemble du personnel.

Ces heures ont donné lieu dans certains organismes (notamment du recouvrement) au paiement de ce temps de travail illégalement confisqué.

Ces heures travaillées ont ainsi été rémunérées en heures supplémentaires ce qui a représenté des sommes de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers d'euros pour un nombre significatif d'agents cadres et non cadres.

Outre cette reconnaissance officielle d'heures travaillées, il faut se poser la question du pourquoi de l'existence de ces heures ?

Maintenant force est de constater, le double langage de nos directions.

Jean-Philippe Bourel

Secrétaire National en charge de la Branche Recouvrement et de l'Encadrement

Interdiction d'effectuer des heures au-delà de l'horaire contractuel, mais consciente de la surcharge de travail (conséquence directe des départementalisations, régionalisations ou mutualisations) elles incitent fortement l'encadrement à opter pour la convention de forfait avec des arguties libertaires (vous serez libre de vous absenter....) mais en occultant qu'il est de jurisprudence constante que « l'employeur doit être en capacité de justifier que la charge de travail dévolu au salarié en convention de forfait doit correspondre à son temps de travail ».

Se pose alors la nécessité de la pesée réelle de l'emploi.

En l'absence de cette pesée réelle, nous ne pouvons qu'inciter les cadres à refuser cette ubérisation de leurs conditions de travail.

Nous avons un nouvel outil, la plateforme revendicative (que vous trouvez sur le lien <http://snfocos.org/plateforme-revendicative-cadres-fo-de-securite-sociale/>) issue de la journée Cadres du 11 octobre 2016, à nous de la faire vivre et de porter les revendications légitimes des cadres de l'Institution.

ELABORER UN STATUT DE CADRE ATTRACTIF : VENEZ COMMENTER EN LIGNE LE 1^{er} THEME DE NOTRE PLATEFORME REVENDICATIVE

Le premier thème de notre plateforme revendicative des Cadres de la Sécurité sociale : « **Elaborer un statut de cadre attractif** » est soumis à commentaires jusqu'au 13 février prochain.

Venez, vous aussi déposer vos commentaires sur les critères distinctifs du métier de cadre, votre éclairage et vos idées sur une nouvelle classification des cadres et tout commentaire sur les revendications de notre plateforme.

[Cliquer ici pour participer à la 1^{ère} phase](#)

COMMUNIQUE DU 6 JANVIER 2017 : POURSUIVRE LA MOBILISATION !

FO **C.G.T.** **CFTC** **UGICT-CGT**
CFE-CGC **SNFOCOS**

CPAM LILLE - DOUAI CPAM FLANDRES CPAM COTE D'OPALE CPAM OISE CPAM ARTOIS

CPAM DU HAINAUT CPAM SOMME CPAM AISNE CPAM ROUBAIX - TOURCOING

Poursuivre la mobilisation !

AGENDA

2 février

Instance de suivi des PC Liste d'aptitude

9 février

INC Campagne des observatoires inter-régionaux et Baromètre social institutionnel

14 février

Bureau National SNFOCOS

Rencontre du 6 janvier 2017 à la CNAMTS

Des Représentants des Syndicats CGT, UGICT, CGT, CFTC, CFE CGC et FO, issus des 9 Caisses Primaires d'Assurance Maladie du Nord Pas de Calais, Picardie, ont été reçus le vendredi 6 janvier 2017, à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie par Eric Le Boulaire, Directeur Délégué aux Opérations, Philippe Trotabas, Directeur du Réseau Administratif et de la Contractualisation, Laurence Gautier Pascaud, Directeur des Ressources Humaines du Réseau.

À l'ouverture de la séance, le Directeur Délégué déclare recevoir les Représentants des Personnels de la Région car il s'agit d'une préoccupation nationale.

Les Délégués ont rappelé les revendications en donnant lecture de la déclaration commune (reprise in-extenso au verso) et remis la pétition accompagnée de plus de 2 000 signatures.

La CNAMTS se dit totalement convaincue de la nécessité d'une organisation de l'Assurance Maladie en réseau (TRAM) estimant qu'elle se positionne dans une logique de solidarité inter-caisses en pérennisant les petits organismes et donc, l'emploi sur place. TRAM s'opposerait à la régionalisation en maintenant l'enclavage départemental et apporte l'efficacité nécessaire du service public.

Les Représentants ont interpellé les Dirigeants de la Caisse Nationale sur la situation réelle subie par les personnels. Aux travers de faits concrets, ils ont exprimé leurs doutes sur le devenir des Caisses Primaires et sur le maintien de la proximité pour les assurés sociaux en relation avec la mise en place des Maisons de Services Publics (référence communiqué n°3 - MSP).

Pour la CNAMTS, les Caisses ne peuvent plus assurer la totalité des activités et les MSP ne sont pas de même nature que l'accueil offert par l'institution. Elles permettent au pouvoir public de réinvestir les territoires dans lesquels, les Administrations et Services Publics ne sont plus représentés ou se sont retirés.

À qui la faute ! La fermeture des accueils, des permanences, la suppression des centres sont bien la conséquence d'une politique de réduction des effectifs imposés par l'Etat et la Caisse Nationale.

Un autre point évoqué : le programme des négociations nationales à l'Ucans pour 2017-2019 ne prévoit aucune négociation sur les garanties conventionnelles. Pour la Caisse Nationale, rien ne presse d'ici juin 2018.

Les Délégués déclarent que le message adressé aux personnels est des plus inquiétants. TRAM va bien au-delà de 2018 et se sont les garanties d'emploi des personnels qui sont en jeux.

Dans les nombreuses interventions a été abordée la difficulté des collègues qui, souhaitant suivre leur activité, se voient opposer une procédure d'appel de candidatures. Il en va de même, en matière de formation ou l'absence totale d'anticipation place les personnels dans des situations impossibles.

Pour la CNAMTS, les Directions sont libres de leur recrutement et un vaste plan de formation a été budgété. Toutefois, au regard des différentes interventions, elles s'imposent de regarder au plus près, l'ensemble des points soulevés.

Pour terminer, en réponse au questionnement des Représentants issus des 9 Caisses Primaires de la Région Haut de France, la Caisse Nationale estime que pour la prochaine COG, il y aura encore des efforts à faire !

Même si depuis l'entrevue du 6 janvier 2017, la CNAMTS est intervenue auprès des Directions, le compte n'y est pas en matière de garanties pérennes, d'emplois, de qualification. Il n'y a pas d'autres choix : la mobilisation continue !

Les Représentants des Syndicats CGT, CFTC, CFE CGC, FO, UGICT-CGT, SNFOCOS des 9 Caisses Primaires d'Assurance Maladie du Nord Pas de Calais et Picardie se sont rencontrés.

Elles confirment la dangerosité du projet TRAM et dénoncent les objectifs masqués de la Caisse Nationale et de l'Etat.

TRAM est bien l'outil de dépeçage et de destruction des Caisses Primaires de plein exercice.

TRAM accélère un processus de restructuration du réseau engagé depuis plusieurs années. Et il n'est vraisemblablement qu'une étape.

La fermeture des accueils de proximité, le choix de privilégier les rendez-vous à l'accueil « tout venant » trouvent un écho particulier comme après la mise en place dans des bureaux de la Poste du Pas de Calais de 2 maisons de Services Publics.

Selon le Préfet, ces Maisons ont vocation à offrir globalement un service de proximité d'aide et d'assistance administrative et en particulier un service minima correspondant au premier niveau des accueils de la Sécurité Sociale par un salarié de la Poste spécialement formé.

L'objectif avoué est de réduire le coût des opérateurs historiques dont la Sécurité Sociale, qui devra tout de même financer ce « service ». Service qui a d'ailleurs vocation à s'étendre dans les quartiers concernés par la « politique de la ville ».

Au travers de TRAM, la CNAMTS :

1. Impose la nationalisation ou la régionalisation de certains processus d'activités
2. Transforme les Caisses Primaires en pôles d'activités spécialisés rendant impossible une réponse rapide aux besoins de nos assurés
3. Conforte la disparition des accueils de proximité au profit de l'accueil sur rendez-vous, voire profile l'accueil de substitution dans des Maisons de Services Publics au préjudice de nos Caisses, de nos assurés et de nos emplois.

C'est pourquoi, les organisations syndicales FO, CGT, CFTC, CFE-CGC, SNFOCOS demandent le retrait du projet TRAM.

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RESEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS
SONT SUR [FLICKR](#)